

Journée des maires

Introduction de Christiane JODAR

Le vendredi 13 novembre 2015

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Maires et Présidents
d'Intercommunalités,

Mes chers collègues,

Le thème qu'il m'incombe maintenant d'évoquer et qui fera l'objet d'une présentation opérationnelle dans quelques minutes concerne le quotidien de vos mandats.

Il concerne aussi indirectement le quotidien de chacun et chacune de nos administrés.

En évoquant aujourd'hui avec vous les *retours d'expériences et les évolutions des dispositifs d'assistance technique et d'ingénierie territoriale*, nous avons fait le choix de placer nos échanges au cœur du développement et de l'aménagement de nos territoires.

Nous le savons tous, la disparition de l'ingénierie publique assurée par l'État depuis le 1^{er} janvier 2012 a considérablement compliqué la tâche de nos communes.

Ce constat est d'autant plus vrai pour certaines communes rurales qui ne bénéficient pas toujours, en interne, de compétences techniques ou administratives adaptées pour faire face à leurs besoins.

Je ne dresserai pas un inventaire des domaines où la disparition de l'appui de l'État fut la plus problématique.

Cela étant, comment ne pas reconnaître dans ce contexte l'ampleur de la responsabilité qui repose notamment sur nos collectivités rurales ?

Comment imaginer que les maires de petites communes, accompagnés bien souvent d'un unique secrétaire de mairie dans leur tâche, puissent exercer seuls et sans soutien une véritable expertise dans des domaines aussi techniques et évolutifs que la comptabilité publique, le code des marchés publics, la question des réseaux d'eaux, d'assainissement ou encore les problématiques de voirie ?

Dans un monde où la concurrence entre les territoires est un fait à prendre en compte dans la conduite de nos actions, la qualité de l'ingénierie, en soutien de la volonté politique, est un outil indispensable, qui fait la différence.

C'est la raison qui nous conduit, au Département de la Loire, à la mettre au centre de nos préoccupations.

Cette volonté est même une nécessité tant elle répond à un véritable besoin alors même que, bien souvent, les projets envisagés par nos territoires sont de plus en plus complexes.

Cet engagement ne date toutefois pas d'hier. Le Département de la Loire a toujours eu pour ambition d'accompagner au plus près nos territoires dans plusieurs secteurs.

Ce soutien est notamment devenu traditionnel en matière d'eau et d'assainissement avec l'action notamment de la *MAGE* (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau) dont l'analyse technique, les conseils dispensés, les formations proposées et l'assistance participent, aux côtés des communes, à la mise en œuvre de nombreux projets dans notre Département.

Mais ce soutien et cette implication départementale, nous les retrouvons aussi depuis de nombreuses années à travers le dispositif instauré par notre Collectivité visant à permettre aux collectivités qui le souhaitent, et même je le précise aux particuliers qui le désirent, de bénéficier des conseils et de l'expertise d'architectes mis à leur disposition, gratuitement, afin de les accompagner dans des dossiers de construction, de mise en valeur et de restauration du patrimoine local ou encore de réhabilitations diverses.

Si l'on ajoute les formations proposées en direction du réseau des référents dans le domaine de la lecture publique, cela témoigne d'une réelle volonté du Département de prendre toute sa place pour assurer une mission d'ingénierie et d'assistante technique adaptée aux contraintes et aux exigences qui pèsent sur l'action de nos communes.

Nous n'avons toutefois pas voulu nous arrêter à cela.

N'ayant pas attendu que la loi *NOTRe* la conforte dans son rôle de chef de file en matière de solidarité territoriale, notre Collectivité a instauré dès juin 2014 une expérimentation en matière d'ingénierie de voirie communale qui a abouti, jusqu'à présent, à la signature de plusieurs conventions de partenariat.

Par cet intermédiaire, le Département apporte une aide opérationnelle et une véritable assistance aux communes dans la conduite, par exemple, de programmes de travaux d'entretien courant, dans le renforcement de la sécurité sur certains secteurs ou encore dans le classement ou le déclassement de voirie.

Parallèlement à cela, nous avons voulu institué une expérimentation en matière d'*Assistance à Maîtrise d'Ouvrage* (AMO) qui amène le Département à accompagner les communes dans leur choix de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une station d'épuration ou l'aménagement global d'un bourg.

Ces dispositifs s'inscrivent dans le choix du département de la Loire de proposer une nouvelle offre de service en direction des communes et des structures intercommunales.

Si l'heure n'est naturellement pas au bilan définitif, ces procédures doivent maintenant faire l'objet d'une évaluation destinée à renforcer leur efficacité.

En prenant également en considération les conséquences de la loi *NOTRe* sur le périmètre d'intervention départementale, c'est ce travail qu'il nous appartient dorénavant de mettre en œuvre dans un souci de structuration et de coordination de l'ensemble de ces prestations, en s'articulant aussi avec les actions et les démarches engagées par les EPCI.

C'est le sens de la démarche que nous avons souhaité entreprendre, en lien avec nos différents partenaires, pour faire évoluer ces outils en les adaptant pour les rendre pleinement efficaces à votre service.

J'ai donc souhaité établir en quelques mots un tour d'horizon des prochaines échéances liées à la question de l'ingénierie territoriale mise en œuvre par le Département.

Alors que cette question s'inscrit dans un travail quotidien au service d'un aménagement équilibré de l'ensemble du territoire départemental, je veux rappeler pour finir toute l'importance qu'il nous faut lui conférer car l'expérience démontre que la qualité finale d'un aménagement ou d'une réalisation dépend pour beaucoup de la qualité des commandes passées et des études menées dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage.

Je vous remercie.